

PROGRAMME D'ÉDUCATION 2025-2026

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

INSCRIPTION

L'inscription s'effectue en ligne (lien indiqué sous chacune des formations) et doit être transmise au plus tard dix (10) jours ouvrables avant la formation. Elle n'est considérée complète qu'après réception du paiement. Le formulaire doit être signé par un(e) dirigeant(e) de la section locale ou du syndicat avant son envoi au Conseil régional FTQ.

FRAIS D'INSCRIPTION

Le tarif d'inscription est fixé, sauf avis contraire, à soixante-quinze dollars (75 \$) par jour de formation et par membre, pour les sections locales affiliées. Pour les personnes non affiliées, le tarif appliqué est de cent cinquante dollars (150 \$) par jour de formation et par membre. Tout changement de tarif sera précisé dans le descriptif de la formation concernée. Prendre note qu'il est possible de s'affilier au CRFTQ-BSLGÎ, en tout temps.

ANNULATION

Toute demande d'annulation doit être formulée par écrit au moins vingt (10) jours ouvrables avant le début du cours. Aucun remboursement ne sera accordé pour une annulation effectuée dans les dix (10) jours ouvrables précédant la formation.

AVIS DE CONFIRMATION

Chaque personne inscrite recevra, au plus tard dix (10) jours ouvrables avant la session, une confirmation par courriel attestant son inscription. Cette confirmation précisera également le lieu de la formation, l'horaire détaillé ainsi que les modalités relatives aux repas.

CERTIFICAT

Une attestation officielle sera remise à chaque participante et participant ayant complété l'intégralité de la formation.

HORAIRE

Sauf indication contraire, les formations se déroulent de 9 h à 16 h 30, incluant une pause d'une heure pour le dîner, et ont lieu dans les locaux du CRFTQ-BSLGÎ, situés au 2, rue St-Germain Est, 6e étage. Il est recommandé d'arriver quelques minutes à l'avance afin de faciliter l'accès et le stationnement.

AUTRES PROGRAMMES DE FORMATIONS

D'autres programmes de formation syndicale peuvent être ajoutés en cours d'année. Le CRFTQ-BSLGÎ peut également organiser des formations sur demande, sous réserve d'un nombre suffisant de participant(e)s. Les sections locales sont invitées à transmettre leurs besoins en la matière.

Pour toutes informations, veuillez communiquer avec le CRFTQ-BSLGÎ au 418-722-8232 / crftq-bslgi@ftq.qc.ca

CALENDRIER DE FORMATIONS

NOVEMBRE 2025

18 – 19 - 20

Introduction à la santé et sécurité au travail

DÉCEMBRE 2025

9 – 10 - 11

La / le délégué-e social-e

JANVIER 2026

20 - 21

Réclamation à la CNESST

FÉVRIER 2026

17 – 18 - 19

Prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail

MARS 2026

10 – 11 - 12

La / le délégué-e social-e

MARS-AVRIL 2026

À venir

Conférence du Réseau régional des délégués sociaux

AVRIL-MAI 2026

À venir

Violence conjugale : prévenir, intervenir et agir en milieu de travail

DESCRIPTIFS DES FORMATIONS

18 - 19 - 20 novembre 2025

Introduction à la santé et sécurité au travail

Formation de 3 jours – Aucun préalable requis

Ce cours permet de :

- Se sensibiliser à l'existence des dangers qui prévalent dans nos milieux de travail.
- Dégager la responsabilité de l'employeur en matière de santé et sécurité.
- Prendre conscience des atteintes à notre santé causées par notre milieu de travail.
- Se renseigner sur nos principaux droits en matière de santé et sécurité du travail (lois et règlements).
- Prendre conscience de l'importance de notre action syndicale quotidienne qui doit inspirer toutes nos démarches.
- Approfondir le fonctionnement d'un comité de santé et sécurité du travail.

**** (\$\$\$)** La subvention CNESST allouée nous permet de rembourser, en tout ou en partie, les salaires de base perdus (les avantages sociaux et les dépenses sont aux frais des sections locales). La subvention étant divisée en secteurs implique que certains remboursements de salaire peuvent être retardés, voire remboursés seulement l'année suivante.

INSCRIPTION : <https://forms.gle/jDgY7B5VpExhrNpt9>



9 - 10 et 11 décembre 2025

La / le délégué-e social-e

Formation de 3 jours – Aucun préalable requis

Nos membres vivent parfois des passages difficiles: problèmes familiaux, alcoolisme ou toxicomanies, endettement, chômage, santé mentale, etc. Ils souhaitent trouver auprès de leur syndicat appui, réconfort et conseil. C'est pourquoi ce cours a été développé afin qu'il y ait, dans chaque section locale, des personnes aptes à offrir ce service aux membres dans le besoin.

Contenu et objectifs du cours

Développer nos habiletés d'écoute. Connaître les ressources du milieu. Développer une action syndicale qui tient compte, en cas de problème, de la prévention et de l'intervention. En collaboration avec différents syndicats, un réseau d'entraide composé de personnes prêtes à aider existe déjà. Le réseau met tout en œuvre pour apporter support et réconfort aux membres vivant certains problèmes.

INSCRIPTION : <https://forms.gle/4S16TeY1mgZLfxG97>



20 – 21 janvier 2026

Réclamation à la CNESST

Formation de 3 jours – Préalable : Introduction à la Santé et Sécurité du travail

La défense des accidentés et accidentées du travail constitue une partie importante de notre travail syndical. Afin de remplir cette fonction syndicale de façon compétente, ce cours permet :

- D'outiller les membres de comités des personnes accidentées du travail en fonction de l'aide à apporter aux membres qui font une réclamation à la CNESST.
- De faire un portrait des droits et des recours en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.
- Apprendre à comprendre et à bien remplir les différents formulaires.
- Faire un survol des délais, des recours et de la façon de les appliquer.

INSCRIPTION : <https://forms.gle/Ujq6agiV5K8Cg5AVA>



17 – 18 et 19 février 2026

Prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail

Formation de 2 jours – Aucun préalable requis

Cette formation de deux jours ne s'applique qu'aux travailleurs et travailleuses sous juridiction fédérale.

Elle permet la prise de connaissance des cas de harcèlement et de violence dans nos milieux de travail et de ses impacts.

Ce cours vise à outiller les responsables locales et les responsables locaux afin qu'ils et elles connaissent notamment :

- Leurs droits;
- Les dispositions réglementaires pertinentes du Code canadien du travail et de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles en matière de prévention et d'indemnisation de la violence en milieu de travail à titre de lésion professionnelle, etc.
- Les recours applicables.

INSCRIPTION : <https://forms.gle/xQAUgyvmEswkV8Gb9>



Date à confirmer
Mars-Avril 2026

Conférence du Réseau régional des délégués sociaux

Journée complète - Préalable : Délégué-e social-e

Détails et sujets à venir

INSCRIPTION : <https://forms.gle/s8oW9gYRtjNCsr1J9>



Dates à confirmer
AVRIL-MAI 2026

Violence conjugale : prévenir, intervenir et agir en milieu de travail

Formation de 2 jours – Aucun préalable requis

Cette formation de deux jours s'adresse à tout militant syndical qui souhaite dénoncer, résister, et agir pour aider les travailleuses et les travailleurs qui sont victimes de violence conjugale.

**** (\$\$\$)** La subvention CNESST allouée nous permet de rembourser, en tout ou en partie, les salaires de base perdus (les avantages sociaux et les dépenses sont aux frais des sections locales). La subvention étant divisée en secteurs implique que certains remboursements de salaire peuvent être retardés, voire remboursés seulement l'année suivante.

INSCRIPTION : <https://forms.gle/WkzhM22erVpPjYnk6>



MODALITÉS DE PAIEMENT

• Par chèque

Veillez libeller votre chèque à l'ordre du Conseil régional FTQ – BSLGÎ. Faire parvenir au Conseil régional FTQ BSLGÎ, 2, rue St-Germain Est, Bureau 608 Rimouski (Qc) G5L 8T7.

• Paiement direct

Veillez faire parvenir un avis de dépôt à aguertin@ftq.qc.ca en y indiquant les informations suivantes :



Caisse Desjardins de Rimouski
Numéro d'institution: 815
Numéro de transit: 60003
Numéro de compte: 3026473

- Date et montant du paiement
- Nom du syndicat et section locale qui fait le paiement
- Description (ex. : nom de la formation et le nom de la ou des participants-es)